

Accusé de réception



Objet de l'acte : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Date de création de l'acte: 27/02/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2015

Numéro de l'acte : CM270215_ODJ1

Identifiant unique de l'acte : 063-216301135-20150227-CM270215_ODJ1-DE

Nature de l'acte : Délibération
2. 1

Matières de l'acte : Urbanisme
Documents d urbanisme

Date de la version de la classification : 31/05/2013

Dernière date de modification classification Préfecture : 31/05/2013

Noms des fichiers : 063-216301135-20150227-CM270215_ODJ1-DE-1-1_1.pdf

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 février 2015 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt sept février deux mille quinze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Absent(e)s : Anne FAUROT

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Patricia GUILHOT donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°1.

Monsieur Christian PORTEFAIX donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance pendant les débats de la question n°2.

Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Edith CANDELIER et quitte la séance avant le vote de la question n°4.

Madame Nicaise JOSEPH donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD et quitte la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 1

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - DEBAT SUR LE
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

Rappel du contexte juridique

Par délibération en conseil municipal du 24 juin 2011, la Ville a prescrit la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU, qui organise l'aménagement du territoire communal pour une période de 10 à 15 ans, n'est pas un simple document de zonage. Il décline un véritable projet urbain qui prend en compte plusieurs thématiques dans le respect du développement durable.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la pièce maîtresse du PLU.

Il définit selon l'article L. 123-1-3 du Code de l'urbanisme « les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. ».

Il « arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs [...] ».

« Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Ces orientations qui sont ensuite traduites dans les documents graphiques et opérationnels doivent faire l'objet, selon l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme, d'un débat en conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

Des enjeux à la démarche

La délibération du conseil municipal du 24 juin 2011 fixe, pour le PLU, les objectifs suivants :

- organiser les conditions d'accueil de population nouvelle ;
- favoriser la diversité fonctionnelle et la mixité sociale sur l'ensemble du territoire urbanisé ou à urbaniser ;
- mettre en œuvre les trames vertes et bleues et valoriser le rapport de la Ville à son environnement ;
- permettre l'aboutissement des projets de renouvellement urbain, plus particulièrement sur les secteurs de Champratrel, les Vergnes, la Gauthière et l'Hôtel Dieu ;
- permettre l'émergence et la réalisation de projets urbains sur les secteurs à enjeux et notamment ceux de Saint Jean et de Cataroux/les Pistes dans la logique d'écoquartiers au sein de la démarche d'Ecocité.

Outre ces grands objectifs politiques, le PADD s'appuie sur un diagnostic du territoire, social, urbain et économique ainsi que sur un état initial de l'environnement. Les forces et les faiblesses de ce diagnostic ont permis d'identifier trois grandes catégories d'enjeux qui sont le point de départ de la réflexion autour du projet urbain.

➤ *Des enjeux locaux*

Si certaines faiblesses semblent à première vue pénalisantes (faible démographie, ville « minérale », risques et nuisances diverses, manque de reconnaissance du patrimoine naturel et architectural), la Ville dispose de réels atouts avec, notamment, une industrie dynamique, un paysage remarquable, un enseignement supérieur de qualité et un potentiel de renouvellement urbain très important.

➤ *Des enjeux nationaux*

La ville de Clermont-Ferrand n'est pas identifiée comme l'une des 14 métropoles constitutives du réseau métropolitain français. Pour autant, le fait métropolitain est une réalité et la Ville est déjà inscrite dans l'économie mondialisée avec des entreprises comme Michelin, Limagrain ou Almérys. Son territoire d'influence ne cesse de s'élargir et dans ce contexte, ainsi que celui de la grande Région Rhône-Alpes Auvergne, elle doit inventer son propre modèle de développement adapté au territoire.

➤ *Des enjeux environnementaux internationaux*

La dégradation de l'environnement et l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre constituent un véritable défi et poussent les villes, dont Clermont-Ferrand, à imaginer de nouveaux modes de faire en matière de construction, d'aménagement et de gestion de l'espace urbain.

De ces enjeux découle un projet urbain basé sur un triptyque combinant le social, l'économie et l'environnement, décliné dans chaque orientation du PADD :

- ▶ la « Ville créative » qui contribue à l'emploi et à l'attractivité par l'innovation et l'expérimentation ;
- ▶ la « Ville nature » qui respire, innove sans détruire, retrouve l'eau et un sol fertile ;
- ▶ la « Ville pour tous », qui crée de la mixité et du lien social au travers d'une reconquête des espaces de vie en commun.

Cette armature de projet qui vise à permettre aux habitants d'adopter un mode de vie durable s'appuie sur une démarche de coproduction de la ville et d'expérimentation où toutes les composantes de la vie urbaine participent à la construction d'un avenir commun.

C'est une coproduction de la ville :

- avec les forces créatives, scientifiques, culturelles ou économiques en favorisant les partenariats pour l'émergence d'une ville des savoir-faire ;
- avec la nature, pour passer d'une logique destructrice et compensatrice à une logique de développement systémique 'l'écologie de la ville' où l'environnement conditionne la qualité de vie et un métabolisme urbain viable ;
- avec les habitants, premiers acteurs de l'évolution de leur ville.

Les sept orientations du projet urbain

La philosophie du PADD est déclinée au travers de 7 grandes orientations qui répondent aux obligations légales, aux enjeux territoriaux et aux aspirations politiques :

1. Un nouvel équilibre pour une nouvelle étape de croissance

Cette orientation s'appuie sur la notion d'intensification urbaine, avec l'accueil de nouveaux habitants (construction de 1000 logements par an), de nouveaux emplois, de nouveaux usages (cœur métropolitain) dans l'enveloppe urbaine déjà constituée, sans ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels ou agricoles, et dans un principe de mixité sociale et générationnelle.

2. La ville des savoir-faire

Cette orientation relative au développement économique a pour objectif de favoriser sur la Commune l'émergence d'espaces de travail de qualité, appropriés et connectés pour une mise en réseau et une synergie des acteurs des filières économiques et universitaires. Il s'agit également de mettre en valeur les activités liées au tourisme, à l'agriculture urbaine, aux filières du développement durable et de l'économie locale.

3. Un sol fertile pour la biodiversité et de nouveaux usages

Cette orientation vise à renforcer la présence de la nature en ville, par la création d'un grand parc linéaire le long des voies ferrées dont les ramifications irrigueraient les quartiers et favoriseraient les continuités écologiques entre les espaces de nature (les Côtes de Chanturgue, le Puy de Crouel, les Ormeaux). Le développement du potentiel végétal des quartiers doit s'accompagner d'une reconquête des espaces minéralisés et imperméables, et favoriser l'apparition de nouveaux usages, productifs (jardins), récréatifs ou sportifs.

4. L'existant comme ressource

L'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie passe par le renforcement et la mise en valeur des fondements de l'identité de la ville à savoir son histoire et sa géographie. Il s'agit de recoudre les âges de la ville en préservant et réinterprétant le patrimoine historique (centre-ville) et industriel (pistes Michelin, cités jardins), tout en redonnant une place dans le paysage urbain aux éléments forts du territoire que sont le relief et l'eau.

5. Un cycle stable, sain, performant pour des modes de vie durable

La Ville est un organisme urbain attentif à ses ressources, qui doit gérer des flux entrants et sortants dans un cycle écologique et durable. Il s'agit donc de promouvoir une ville de transition énergétique, qui intègre les incidences climatiques (îlots de chaleur) et les aléas naturels (risque d'inondation) dans le processus de construction et qui réduit ses pollutions et nuisances notamment la pollution de l'air et le bruit générés par la circulation automobile.

6. La mobilité comme mesure du territoire

La mobilité est pensée comme la mesure du territoire entre la ville des flux (les infrastructures) et la ville des proximités (celle de la marche, du vélo, du temps réduit). L'armature des déplacements est construite dans un souci de performance des réseaux de transport, notamment des transports en commun, et dans une logique d'intermodalité. La ville souhaite développer un 'pas urbain', des itinéraires cyclistes, des zones de partage de la voirie et d'apaisement de la circulation.

7. La métropole des proximités

Cette orientation vise à introduire un équilibre entre le développement des services métropolitains et des services de proximités. La ville préserve les possibilités de création d'équipements métropolitains, commerciaux, culturels, scolaires ou touristiques tout en apportant une attention particulière aux lieux du quotidien, avec des commerces préservés, des espaces publics qualitatifs et appropriables (mobiliers urbains ludiques) et des équipements sportifs ouverts et optimisés.

La concertation sur le projet de PADD

Ces orientations présentées au public lors de l'exposition « Projet de vie, projet de ville », à la salle Gaillard du 3 au 27 septembre 2014, ont rencontré un écho favorable.

Avec plus de 2 300 visiteurs, 663 contributions ont été recueillies via des tableaux d'expression libre, un registre, des questionnaires et un forum sur internet.

Dans leur grande majorité (80% en moyenne), les participants se déclarent favorables au contenu des 7 orientations du PADD. Les thèmes de la nature en ville et de la mobilité sont les plus fédérateurs. Les contributeurs demandent plus d'espaces verts dans la ville, de parcs et de jardins, ainsi que des transports en commun plus performants, des pistes cyclables et une ville plus agréable au piéton. Sur les autres thématiques, les personnes se montrent attachées aux aménagements et commerces de proximité, à la valorisation du patrimoine, la redécouverte de la Tiretaine, la qualité architecturale de la Ville et la mixité sociale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir apporter votre avis sur les éléments présentés ci-dessus.

Le projet de PADD, soumis au présent débat, est joint au rapport sous forme dématérialisée.

Le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement, dont les dernières versions sont à jour d'octobre 2013, ainsi que tout document pouvant aider à la compréhension du dossier, sont disponibles à la direction de l'urbanisme.

DELIBERATION

Débat et prise de position de principe des divers groupes.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09 MARS 2015

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint



Grégory BERNARD